DEPARTEMENT DES VOSGES

VILLE DE RAON L'ETAPE

EXTRAIT DU

ARRONDISSEMENT

DE SAINT-DIÉ-DES-VOSGES

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Séance du 09 MARS 2021 A 18H00

Présents à la séance : 27

L'An Deux Mil Vingt et Un, le 09 MARS A 18H00

Extrait affiché le : 10 mars 2021

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni en dehors de Son lieu ordinaire, à la salle des fêtes Beauregard, Impasse des Martyrs de la Résistance, du fait de la pandémie de Covid 19, sous la Présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

2ème séance 2021

Présents: M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme COÏS Magali, M. RAMBOURG Bernard, Mme ADAM Nathalie, M. COLIN Joël, Mme FERREIRA-PIERRAT Maria, M. SALÉRIO Philippe, Adjointes et Adjoints, M. BREGEOT Claude, Mme ACCILI Micheline, Mme DEL MASTRO Marie-Claire, Mme PIANT Noëlle, M. TARDIEU François, M. CHARDIN Denis, Mme CLANCHÉ Ghyslaine, Mme RUYER Christine, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. ROMARY Fabrice, M. FINANCE Michaël, M. GILET Dominique, M. KIZILDAG Murat, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, Mme TRARBACH Carole, Mme SCHILLINGER Stella, Mme ELI Emilie, M. PIERRAT-LABOLLE Julien, M. BURGER Emmanuel conseillères et conseillers municipaux.

Objet: plan d'actions « revitalisation

Bourg-centre ».

Absent excusé ayant donné pouvoir : M. CHMIDLIN Stéphane à M. COLIN Joël

<u>Absente excusée</u>: Mme TRIQUET Nadia

N° 08/2021 <u>Secrétaire de séance</u> : M. PIERRAT-LABOLLE Julien.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la convention quadripartite signée le 18 juin 2018 entre la Commune de Raon l'Étape, la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, l'État et le Département des Vosges ;

Vu la convention tripartite n°P09EB80H006 signée le 18 octobre 2018 entre la Commune de Raon l'Étape, l'Établissement Public Foncier Grand Est et la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges ;

Considérant que la Commune de Raon l'Étape, accompagnée par la Communauté d'Agglomération de Saint-Diédes-Vosges et soutenue par l'État, le Département des Vosges et l'Établissement Public Foncier Grand Est, s'est engagée depuis 2018 dans une démarche partenariale et transversale de revitalisation ;

Considérant que cette démarche ambitieuse vise, de manière générale, à lutter contre l'affaiblissement des communes exerçant des fonctions de centralité, dénommés « bourgs-centres », qui subissent une perte de population, de commerces et de services, une forte vacance commerciale et de logements, en particulier en centrebourg, une dégradation du bâti et du patrimoine, la présence de friches, etc. ;

Considérant que cela s'inscrit dans le cadre d'un dispositif partenarial, permettant de mobiliser l'ingénierie nécessaire sur plusieurs années, et partagé avec les habitants et les forces vives du territoire ;

Considérant qu'une étude stratégique de revitalisation, sous maîtrise d'ouvrage de l'Établissement Public Foncier Grand Est, a été menée en 2019-2020 et a permis d'établir un diagnostic du territoire, ainsi qu'un programme partagé de reconquête du cœur de ville et de renforcement du positionnement de la commune dans le maillage territorial;

Considérant que la mise en œuvre de cette stratégie s'inscrit sur du long terme et vise à activer les leviers d'attractivité qui permettront à la commune de Raon l'Étape de jouer pleinement son rôle de bourg-centre dans l'armature territoriale et d'améliorer le cadre de vie pour ses habitants et ses usagers ; qu'il s'agit pour cela de s'appuyer sur :

- un fil conducteur, l'eau, qui marque l'histoire de la ville et le paysage urbain ;
- le renforcement de l'attractivité touristique de la ville, par une valorisation du secteur des canaux de la Plaine et le positionnement de la place de la République comme un lieu de départ des randonnées cyclistes et pédestres;
- l'apaisement des espaces publics pour donner une vraie place aux mobilités douces, faire en sorte que les habitants et les visiteurs prennent plaisir à se promener en ville ;
- la mise en valeur de la rue Weill, qui doit enfin jouer son rôle de lien entre le centre historique et les quais, ainsi qu'avec les quartiers de la rive gauche ;
- une mise en musique de liaisons douces qui créent du lien entre les différents points d'intérêt dans la ville et « activent » les quais sur les deux rives ;
- un travail sur l'habitat en centre-bourg ;
- l'accompagnement du commerce pour que celui-ci participe pleinement à la qualité de la ville et au « bien-vivre » ;

Considérant que cette stratégie prend la forme d'un plan d'actions à mener en matière d'aménagements urbains et de requalification des secteurs prioritaires, d'habitat, de commerce, de tourisme qui a été validée lors d'un Comité de Pilotage de restitution d'étude le 21 septembre 2020 ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal présent et représenté, à l'exception de Monsieur

BURGER Emmanuel qui s'abstient :

- Prend acte et approuve le plan d'actions élaboré dans le cadre de la démarche de revitalisation de Raon l'Étape.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme, Le Maire.